



Doc. 14225
26 janvier 2017

La compatibilité avec les droits de l'homme de l'arbitrage investisseur-Etat dans les accords internationaux de protection des investissements

Amendement¹ n° 1

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans l'amendement 1, après les mots «par le droit interne», insérer les mots suivants:

«des États membres de l'UE».

1. 2017 - Première partie de session

